

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 9 septembre 2008 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30

PRÉSENCES	Le Maire,	Monsieur Pierre Lapointe
	Les Conseillers (ères):	Monsieur Raymond Auclair Madame Nicole Davidson Madame Anne-Marie Chagnon Madame Dominique Forget Monsieur Mario Chartrand
	l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
ABSENCES	Le Conseiller	Monsieur Daniel Lévesque
	le directeur général	Monsieur André Desjardins

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

08-09-258

OBJET : Ratification de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier l'ordre du jour proposé de la façon suivante :

par le retrait de l'article suivant :

- 6.4 Soumission – Produits pétroliers

par l'ajout des articles suivants :

- 13.1 Installation de panneaux – Interdiction de stationner – rue de l'Église entre les rues Monty et de la Sapinière
- 13.2 Mandat – Sablière Bouchard

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée**
- 2 Ratification de l'ordre du jour**
- 3 Ratification des procès-verbaux - 12 août 2008**
- 4 FINANCES**
 - 4.1 Ratification du journal des décaissements – Août 2008

- 4.2 Ajustement salarial – Yves Frenette
- 4.3 Formation – PG Govern
- 4.4 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1 Démissions – Pompiers
 - 5.2 Embauche – Pompier
 - 5.3 Réparation d'urgence - Bris auto-pompe
- 6 TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Formation – Serge Charrette - aqueduc
 - 6.2 Soumission – Sel à glace
 - 6.3 Soumission - Sable d'hiver
 - 6.4 Soumission – Produits pétroliers
 - 6.5 Mandat – Arpenteurs-géomètres
- 7 ENVIRONNEMENT**
- 8 URBANISME**
 - 8.1 Formation – PG Govern
 - 8.2 Demande de subdivision
 - 8.3 Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au PIA
 - 8.4 **Consultation publique – Dérogations mineures**
 - 8.5 Dérogation mineure : 1493, rue Le Familial
 - 8.6 Dérogation mineure : 1263, rue Dion
 - 8.7 Amendement – Résolution # 08-05-184
 - 8.8 Mandat – Architecte
- 9 LOISIRS ET PARC**
 - 9.1 Embauche – gardien/percepteur – Parc régional Dufresne
 - 9.2 Embauche – Préposé au gymnase
- 10 CULTURE ET COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Soirée bénéfice - Maison du village
 - 10.2 Événement bénéfice – Fondation Derouin
- 11 ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE**
 - 11.1 Vélo à notre santé
- 12 DIVERS**
 - 12.1 16^e édition du Tournoi de Golf – MRC des Laurentides
 - 12.2 Participation - Femmes et Démocratie
 - 12.3 Journée sociale – Tourisme Laurentides
 - 12.4 Congrès 2008 – Fédération québécoise des Municipalités (FQM)
- 13 AFFAIRES NOUVELLES**
- 14 Période de questions des citoyens**
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

08-09-259

OBJET : Ratification des procès-verbaux - 12 août 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'adjointe au Cabinet du maire soit et est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2008.

QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal qui leur a été remis et que ce dernier soit et est ratifié.

ADOPTÉE

FINANCES

08-09-260

OBJET : Ratification du journal des décaissements – Août 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 31 août 2008 pour les chèques portant les numéros 281136 à 281310 et les prélèvements automatiques portant les numéros 6600287 à 660343, tel que soumis par le service de la Trésorerie pour un montant de 378 034 \$ soit et est ratifié.

ADOPTÉE

08-09-261

OBJET : Ajustement salarial – Yves Frenette

ATTENDU que la rémunération du directeur des Travaux publics n'a pas été ajustée depuis le 31 décembre 2006;

ATTENDU l'entente intervenue avec les personnes salariées et cadres occupant des postes administratifs;

ATTENDU que le Conseil municipal veut régulariser la situation du directeur des Travaux publics;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les conditions de travail de monsieur Yves Frenette soient révisées en fonction des conditions ci-après décrites:

- Augmentation de 3% du salaire annuel;
- Augmentation de 1% du fond de pension de la part de l'employé et de l'employeur.

QUE le tout sera rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

ADOPTÉE

08-09-262

OBJET : Formation – PG Govern

ATTENDU la formation annuelle offerte par PG Govern pour le logiciel PGMegaGest utilisé par les employés municipaux;

ATTENDU que le logiciel PGMegagest est utilisé par le service de la Trésorerie;

ATTENDU que la formation sera offerte le 18 novembre 2008 à l'Hôtel Best Western à Saint-Jérôme;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie, soit et est autorisé à participer à la formation en salle offerte par PG Govern qui se tiendra le 18 novembre 2008 à Saint-Jérôme au montant de 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-09-263

OBJET : Formation – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux offre aux employés municipaux diverses formations;

ATTENDU que la formation « Nouvelle présentation de l'information financière municipale 2009 » sera dispensée à Val-David le 11 novembre 2008;

ATTENDU que monsieur Lucien Ouellet, directeur du service de la Trésorerie a manifesté son désir de participer à cette formation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Lucien Ouellet à participer à la formation « Nouvelle présentation de l'information financière municipale 2009 » qui se tiendra le 11 novembre 2008 à Val-David

QUE les dépenses et frais de participation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

08-09-264

OBJET : Démissions – Pompiers

ATTENDU la démission en date du 12 août 2008 de monsieur Marc Larocque, pompier au service de Sécurité incendie de Val-David;

ATTENDU la démission en date du 17 juillet 2008 de madame Marie-Hélène Deveau, pompière au service de Sécurité incendie de Val-David;

ATTENDU la démission en date du 30 juillet 2008 de monsieur Éric Brosseau, pompier au service de Sécurité incendie de Val-David;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les démissions des pompiers, Marc Larocque, Marie-Hélène Deveau et Éric Brosseau.

QUE le Conseil municipal remercie ces personnes pour les services rendus à la Municipalité dans le cadre de leurs fonctions.

ADOPTÉE

08-09-265

OBJET : Embauche – Pompier

ATTENDU les récentes démissions de pompiers au service de Sécurité incendie;

ATTENDU les démarches entreprises par le directeur du service de Sécurité incendie;

ATTENDU que monsieur Martin Légaré a acquis sa formation Pompier 1 et qu'il ne fait partie d'aucun corps incendie de la région;

ATTENDU la recommandation présentée par le directeur du service de Sécurité incendie;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie à l'effet d'embaucher monsieur Martin Légaré à titre de pompier, à l'essai pour une période de six (6) mois.

Ce dernier devra présenter un rapport médical indiquant qu'il est apte à remplir les fonctions de pompier avant de débiter son emploi.

ADOPTÉE

08-09-266

OBJET : Réparation d'urgence - Bris auto-pompe

ATTENDU le bris survenu sur l'auto-pompe le 13 août 2008;

ATTENDU la soumission présentée par Aréo-Feu en date du 26 août 2008 pour la somme de 11 485 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie à l'effet que cette réparation est urgente et qu'elle doit être entreprise dans un cours délai;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général par intérim à déboursier la somme de 11 485 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de l'auto-pompe par la firme Aréo-Feu.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

08-09-267

OBJET : Formation – Serge Charrette - aqueduc

ATTENDU les exigences de l'article 44 du règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui établit que toute personne travaillant dans une installation municipale de production ou de distribution d'eau potable doit détenir un diplôme, un certificat ou une attestation reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport ou par Emploi-Québec;

ATTENDU qu'Emploi-Québec offre la formation de préposé au réseau d'aqueduc;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics afin que l'employé, Serge Charrette, puisse suivre cette formation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Serge Charrette, opérateur-journalier au service des Travaux publics à suivre la formation du Programme de qualification des opérateurs et opératrices en eau potable qui débutera à l'automne 2008 et ce, au coût de 100 \$ incluant les taxes applicables.

QUE les dépenses encourues lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-09-268

OBJET : Soumission – Sel à glace

ATTENDU la demande de soumission sur invitation;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission pour la fourniture de sel à glace;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport d'ouverture de soumission en date du 3 septembre 2008 soumis

par le directeur général par intérim, soit et est accepté.

QUE la soumission de Technologie Dégivrage Cargill, en date du 22 août 2008, pour la fourniture et la livraison de sel à glace, pour environ 275 tonnes métriques de sel à glace livré à nos entrepôts, au montant de 99.06 \$ la tonne métrique, taxes et livraison incluses, étant la plus basse et avantageuse des soumissions conformes reçues, qu'elle soit et est acceptée.

QUE le fournisseur prenne en considération les transporteurs locaux pour la livraison.

ADOPTÉE

08-09-269

OBJET : Soumission - Sable d'hiver

ATTENDU la demande de soumission sur invitation;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour la fourniture de sable d'hiver;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport d'ouverture de soumission en date du 3 septembre 2008 soumis par le directeur général par intérim, soit et est accepté.

QUE la soumission de Sablière Dubé inc. en date du 2 septembre 2008, pour la fourniture et la livraison de sable et granulats abrasifs pour la saison 2008-2009, selon le devis technique de la soumission, au prix de 75 200.15 \$, toutes taxes et livraison incluses, pour 4050 mètres cubes de sable et granulats abrasifs étant la plus basse des soumissions conformes reçues, soit et est acceptée par le Conseil.

QUE le Conseil se réserve le droit de faire livrer, en supplément, un minimum de 335 mètres cubes de sable et granulats abrasifs durant la saison d'hiver 2008-2009, avec préavis de 24 heures, au prix de 19.00 \$ le mètre cube, taxes et frais inclus.

QUE la livraison du sable se fasse du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h et devra être exécutée à l'intérieur d'une période de deux (2) semaines pour être terminée au plus tard trente (30) jours calendrier après l'acceptation de la soumission.

QUE le directeur du service des Travaux publics s'occupe de faire vérifier la granulométrie du sable avant et pendant la livraison ainsi que les quantités qui seront livrées.

QUE le fournisseur prenne en considération les transporteurs locaux pour la livraison.

ADOPTÉE

08-09-270

OBJET : Mandat – Arpenteurs-géomètres

ATTENDU l'octroi par la MRC des Laurentides d'une somme de 10 342 \$ dans le cadre du pacte rural 2007-2014 afin de réaliser une

étude de faisabilité et la mise en place de réseau de voies cyclables dans le secteur villageois ;

ATTENDU qu'un rapport a été remis par La Fondation Rues principales délimitant un secteur pouvant recevoir le réseau de voies cyclables dans le secteur villageois le 2 septembre 2008 ;

ATTENDU qu'un mandat doit être octroyé à une firme d'arpenteurs-géomètres afin de présenter un plan des secteurs devant recevoir une éventuelle voie cyclable;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme Rado Corbeil Généreux, arpenteurs-géomètres, soit et est mandaté pour la présentation d'un plan du secteur devant recevoir la voie cyclable soit les rue Ste-Olive, Dion et le chemin de la Rivière entre le parc des Amoureux et la rue Ste-Olive.

QUE les frais d'expertise soient déboursés à même les sommes reçues dans le cadre du programme Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

URBANISME

08-09-271

OBJET : Formation – PG Govern

ATTENDU la formation annuelle offerte par PG Govern pour le logiciel Gestionnaire municipal utilisé par les employés municipaux;

ATTENDU que le service de l'Urbanisme utilise ce logiciel pour la gestion des permis;

ATTENDU que la formation est offerte le 5 novembre 2008 à Saint-Jérôme;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les employés du service de l'urbanisme soient et sont autorisés à participer à la formation offerte par PG Govern qui se tiendra le 5 novembre 2008 à Saint-Jérôme.

QUE les frais seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-09-272

OBJET : Demande de subdivision

ATTENDU la demande de permis de lotissement présentée par le directeur du service de l'Urbanisme;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'émission du permis de lotissement;

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la création des lots 4 245 556 à 4 245 557 du cadastre du Québec, telle que préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 2008, minute 12184, pour un terrain desservi par l'aqueduc et l'égout avec une contribution pour fins de parc de 10% en argent pour un total de 1 130 \$ soit est accordée.

ADOPTÉE

08-09-273

OBJET : Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au PIIA

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement, les propriétaires des immeubles suivants ont présenté les demandes ci-après :

- Demandes de rénovation PIIA
 - 1186, rue de la Sapinière (U08-08-106);
 - 2360, rue de l'Église (U08-08-107);
 - 2485, rue de l'Église (U08-08-108);
 - 2572, rue Monty (U08-08-109);

- Demandes de construction PIIA
 - 1788, route 117 (U08-08-110);
 - 2323, route 117 (U08-08-111);
 -

ATTENDU que les projets sont assujettis aux normes et critères du Règlement numéro 607 sur les PIIA.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 18 août 2008;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis ou certificats nécessaires à la réalisation des projets.

Le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et le rapport du directeur du service de l'Urbanisme, que le Conseil municipal entérine.

QUE concernant le 2323, route 117, une bande de verdure de quatre (4) mètres de profondeur devra être érigée le long du stationnement en cour avant à l'exception des entrées charretières.

QUE les propriétaires devront obligatoirement obtenir leur permis du service de l'Urbanisme avant le début des travaux et respecter les conditions indiquées audit permis.

ADOPTÉE

Consultation publique – Dérogations mineures

Le Conseil entend les personnes intéressées désirant apporter des commentaires sur les dérogations mineures présentées.

08-09-274

OBJET : Dérogation mineure : 1493, rue Le Familial

- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal de 0.78 mètre dans la marge latérale droite et de 2.01 mètres dans la marge de recul arrière;
- ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 16 août 2008;
- ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U08-08-100);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;
- ATTENDU que le Conseil municipal a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande et que cette dernière n'a donné ouverture à aucune opposition.

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant le numéro 2008-00039 pour le bâtiment sis au 1493, rue Le Familial.

ADOPTÉE

08-09-275

OBJET : Dérogation mineure : 1263, rue Dion

ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment accessoire dans la distance minimum requise avec le bâtiment principal de 0.16 mètre;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 23 août 2008;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U08-08-112);

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

ATTENDU que le Conseil municipal a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande et que cette dernière n'a donné ouverture à aucune opposition.

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant le numéro 2008-00049 pour le bâtiment sis au 1263, rue Dion.

ADOPTÉE

08-09-276

OBJET : Amendement – Résolution # 08-05-184

ATTENDU l'adoption de la résolution 08-05-184 le 27 mai 2008 indiquant que le propriétaire du lot 2 990 092 situé sur la rue de l'Église devait respecter l'option 2 présentée le 13 mai 2008 pour la construction de son immeuble;

ATTENDU que le Conseil a décidé d'amender ladite résolution car elle ne

reflète par les discussions entre les parties;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 08-05-184 soit et est amendée tel que ci-après libellée en ce qui concerne le paragraphe concernant le projet de construction sur le lot 2 990 092, situé sur la rue de l'Église :

« Qu'en ce qui concerne le projet de construction sur le lot 2 990 092 situé sur la rue de l'Église, la construction devra respecter l'option 1 présentée le 13 mai 2008. Également, le terrain devra être aménagé dans son ensemble et ce, de façon harmonieuse. De plus, le requérant devra prévoir la plantation de quelques arbres d'une hauteur minimale de deux (2) mètres du côté du chemin de la Rivière »

ADOPTÉE

08-09-277

OBJET : Mandat – Urbanistes-conseils

ATTENDU le besoin signifié par les citoyens pour du stationnement supplémentaire au cœur du village;

ATTENDU que les projets d'agrandissement du marché Métro Dufresne et le déplacement de l'ancien presbytère;

ATTENDU l'offre de services transmises par la firme Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, urbanistes-conseils, le 14 avril 2008, pour la somme de 1 200 \$ à laquelle il faudra ajouter les taxes applicables, pour la planification des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement supplémentaire;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un mandat soit confié à la firme Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, urbanistes-conseils, pour la somme de 1 200 \$, plus les taxes applicables tel qu'édicté à son offre de service en date du 14 avril 2008.

QUE le directeur général par intérim soit et est autorisé à signer, au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

LOISIRS ET PARC

08-09-278

OBJET : Embauche – gardien/percepteur – Parc régional Dufresne

ATTENDU les besoins en personnel du parc régional Dufresne, secteur Val-David;

ATTENDU la recommandation du directeur du parc régional Dufresne;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Blaise Lavallée Héту soit embauché à titre de gardien/percepteur au parc régional Dufresne, secteur Val-David, au tarif horaire de 8,50 \$ à partir du 16 août 2008.

QUE son horaire soit variable avec un maximum de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

08-09-279

OBJET : Embauche – Préposé au gymnase

ATTENDU la recherche de candidats par madame Lynne Lauzon, directrice du service Loisirs et culture pour le poste de préposé au gymnase;

ATTENDU sa recommandation suite à l'analyse des candidatures reçues;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Chantal Thifault soit embaché au poste de préposé au gymnase suivant un tarif horaire de 10.04\$ et un horaire variable selon la demande et ce, du 22 septembre 2008 au 1er juin 2009.

ADOPTÉE

CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

08-09-280

OBJET : Soirée bénéfice - Maison du village

ATTENDU que le Conseil municipal désire participer au 3^e cocktail dînatoire organisé par la Maison du village qui se tiendra le 2 octobre 2008 au restaurant Les Zèbres;

A CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil municipal soient et sont autorisés à participer à cette soirée qui aura lieu le 2 octobre 2008.

QUE les frais de participation des représentants municipaux au cocktail dînatoire organisé par la Maison du village soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

08-09-281

OBJET : Événement bénéfique – Fondation Derouin

ATTENDU que la Fondation Derouin est située à Val-David, lieu de résidence et de travail de l'artiste René Derouin;

ATTENDU que cet organisme cherche à mettre en valeur l'art, la musique, la poésie, l'histoire et la nature dans une approche interdisciplinaire et éducative;

ATTENDU que la Fondation Derouin a sollicité la présence de la Municipalité à un événement bénéfique visant à recueillir les fonds nécessaires à la poursuite de ses activités;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil municipal soient et sont autorisés à participer à cet événement bénéfique de la Fondation Derouin qui s'est tenu le 6 septembre 2008.

QUE les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE

08-09-282

OBJET : Vélo à notre santé

ATTENDU la présentation de la demande de la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme en date du 15 juillet 2008;

ATTENDU que la Municipalité a participé antérieurement à l'événement Vélo à notre santé et qu'elle désire poursuivre son implication auprès de cet organisme;

ATTENDU que les profits générés par l'événement 2008 serviront à l'achat d'un échographe portatif et deux tables d'opération pour chirurgies dont l'Hôpital régional de Saint-Jérôme a grandement besoin;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David participe à l'événement Vélo à notre santé 2008 organisé par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme le 7 septembre 2008 en fournissant des produits-santé aux cyclistes de passage à Val-David représentant une somme de 100 \$ et que le service du Tourisme soit

responsable de la tenue de l'événement. Également, qu'un support logistique à l'événement et l'accueil lors de la journée du 7 septembre 2008 soit fourni.

ADOPTÉE

DIVERS

08-09-283

OBJET : 16^e édition du Tournoi de Golf – MRC des Laurentides

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David fait partie intégrante de la MRC des Laurentides et qu'elle désire entretenir des relations enrichissantes avec les Municipalités membres;

ATTENDU que les fonds ramassés lors du tournoi de golf seront versés au Centre d'action bénévole des Laurentides, un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir l'action bénévole et le soutien à domicile des aînés sur tout le territoire de la MRC des Laurentides;

ATTENDU que la MRC souligne cette année son 25^e anniversaire et que toutes les municipalités de la MRC se sont rassemblés autour de cet événement permettant de nouer et solidifier les relations entre les représentants municipaux;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la commandite d'un trou lors de la tenue du tournoi de golf de la MRC des Laurentides pour la somme de 250 \$ qui s'est tenu le 3 septembre 2008.

QUE le Conseil municipal autorise la fourniture de cent cinquante (150) certificats-cadeaux "Droit d'accès journalier aux sentiers du Parc régional Dufresne pour (1) personne" à être remis à titre gracieux à chacun des participants au tournoi.

QUE le Conseil municipal autorise les représentants municipaux à participer au souper clôturant le Tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui s'est tenu le 3 septembre dernier au Club de golf Le Diable.

QUE leurs frais soient remboursé sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-09-284

OBJET : Participation - Femmes et Démocratie

ATTENDU la présentation du dossier de candidature de madame Nicole Davidson pour participer à l'École d'automne Femmes et Démocratie qui se tiendra du 9 au 14 octobre 2008 au Manoir Tilly à Saint-Antoine de Tilly;

ATTENDU que le dossier présenté par madame Davidson a été retenu par le jury du Centre de Développement Femmes et Gouvernance;

ATTENDU que le Centre de Développement Femmes et Gouvernance offre cette formation en partenariat avec l'École nationale d'administration publique;

ATTENDU l'engagement soutenu de madame Nicole Davidson au sein du Conseil municipal et ce, depuis 2003;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise madame Nicole Davidson à participer à l'École Femmes et Démocratie du 9 au 14 octobre 2008 au Manoir Tilly à Saint-Antoine de Tilly.

QUE ses frais et dépenses lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-09-285

OBJET : Journée sociale – Tourisme Laurentides

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David est membre de Tourisme Laurentides;

ATTENDU la présentation de la 33^e journée annuelle des membres qui se tiendra le 23 septembre 2008 à Mont-Tremblant;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les employés municipaux désignés sont autorisés à participer à la 33^e journée annuelle des membres de Tourisme Laurentides qui se tiendra le 23 septembre 2008 à Mont-Tremblant.

QUE les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

08-09-286

OBJET : Congrès 2008 – Fédération québécoise des Municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général soit et est autorisé à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2008 à Québec.

QUE les dépenses et frais de participation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

08-09-287

OBJET : Installation de panneaux - Interdiction de stationner - Rue de l'Église entre les rues Monty et de la Sapinière

ATTENDU la zone scolaire pour l'école St-Jean-Baptiste située sur la rue de l'Église entre les rues Monty et de la Sapinière;

ATTENDU le flot de circulation durant les arrivées et sorties des écoliers;

ATTENDU que la sécurité des enfants est une priorité pour le Conseil municipal;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur du service des Travaux publics soit et est autorisé à procéder à l'installation de panneaux indiquant « stationnement interdit » du côté nord-ouest de la rue de l'Église entre les rues Monty et de la Sapinière, en conformité avec les lois et règlements en vigueur en ce qui a trait à la sécurité routière.

QUE la Sûreté du Québec soit informée de la présente résolution afin d'en tenir compte lors de ses prochaines patrouilles sur le territoire.

ADOPTÉE

08-09-288

OBJET : Mandat – Sablière Bouchard

ATTENDU le protocole signé par le propriétaire de la Sablière Bouchard édictant les modalités de transport des matières de la sablière;

ATTENDU les engagements contractés par l'occupant de la Sablière Bouchard;

ATTENDU le mandat confié à la firme Prosécur par la résolution # 06-08-193;

ATTENDU les constatations faites par le Conseil municipal suite aux rapports remis;

ATTENDU qu'il devient nécessaire de faire cesser les usages dérogatoires au protocole signé;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin de prendre toutes les procédures judiciaires afin que le propriétaire et l'occupant de la Sablière Bouchard respecte tous leurs engagements dans le cadre de

l'opération de la Sablière Bouchard.

ADOPTÉE

Période de questions des citoyens

08-09-289

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée, il est 9h10.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

Suzanne Gohier
Adjointe au maire